

En complément de l'article « Retour sur le point de vue des formateurs », nous reproduisons la présentation du programme précis des journées de formation dispensées aux citoyens, et le bilan global que les formateurs ont eux-mêmes dressé, publié dans le rapport final des Etats généraux de la bioéthique.

**Rapport final des Etats généraux de la bioéthique**  
**Reproduction des p.104 à 111 de la Partie II, 1<sup>er</sup> juillet 2009**  
(en ligne sur le site du Ministère de la santé et des sports)

ANNEXE 6 : La formation des panélistes

PROGRAMME DES WEEK END

**STRASBOURG**

**1<sup>er</sup> WEEK-END 25 et 26 AVRIL 2009 (6 séquences de 1h30 exposé et discussion)**

Formateurs : **Julien Charpentier** et **Philippe Guiot** (médecins) ; **Marie-Jo Thiel** (médecin, professeure d'éthique) ; **Anne Danion-Grillat** (pédopsychiatre) ; **Philippe Barrier** (philosophe) ; **Sébastien Hauger** (juriste)

Samedi matin 25 avril 2009, Introduction au débat public par Muriel Pragier-Pudlowski (animatrice) et Frédéric Dabi (scrutateur)

1. Le perfectionnement des sciences et des techniques médicales est-il nécessairement synonyme de progrès éthique ? **Philippe Barrier** (philosophe) et **Marie-Jo Thiel** (médecin, professeure d'éthique)

2. Quelles sont les pratiques actuelles en matière de prélèvements et de greffes ? **Julien Charpentier** (médecin)

Samedi après-midi 25 avril 2009

3. Quelle est la législation actuelle sur les prélèvements et greffes d'organes ? **Sébastien Hauger** (juriste)

4. Quels sont les problèmes éthiques soulevés par les prélèvements sur les donneurs décédés ? La législation actuelle est celle du consentement présumé. Est-il souhaitable de modifier la loi ? **Philippe Barrier** (philosophe)

Dimanche matin 26 avril 2009

5. Comment promouvoir le don d'organes en France ? **Philippe Guiot** (médecin)

6. Quels problèmes médicaux et éthiques posent les prélèvements sur donneur vivant ? Est-il souhaitable d'étendre les critères autorisant le prélèvement sur les donneurs vivants ? **Anne Danion-Grillat** (pédopsychiatre)

**STRASBOURG**

**2<sup>e</sup> WEEK-END 16 et 17 MAI 2009 (5 séquences de 1h30 exposé et discussion)**

Formateurs : **François Eisinger** (médecin) ; **Catherine Dekeuwer** et **Didier Ouedraogo** (philosophes) ; **Jean René Binet & Christian Byk** (juristes) ; **Laurence Lwoff** (Conseil de l'Europe)

Samedi matin 16 mai 2009

1. Qu'est-ce qu'une maladie génétique ? Quelles sont les diverses maladies génétiques ? Quels bénéfices médicaux sont attendus de leur dépistage ? **François Eisinger** (médecin)

2. Comment la législation encadre-t-elle l'information génétique des personnes ? **Jean-René Binet** (juriste) et **Catherine Dekeuwer** (philosophe)

Samedi après-midi 16 mai 2009

3. La loi française encadre strictement les tests génétiques. Des tests génétiques sont disponibles sur Internet. Quels sont les enjeux éthiques de cette situation ? Ces enjeux impliquent-ils de nouvelles dispositions législatives ? **Christian Byk** (juriste)

4. En cas de diagnostic de maladie grave par un test génétique, comment concilier le secret médical dû à la personne et l'information de sa famille, s'il existe des mesures de prévention ?

**Laurence Lwoff** (Conseil de l'Europe)

Dimanche matin 17 mai 2009

5. En cas de diagnostic de maladie grave par un test génétique, comment concilier le secret médical dû à la personne et l'information de sa famille, s'il existe des mesures de prévention ?

**Didier Ouedraogo** (philosophe)

6. Préparation du FORUM avec Muriel Pragier-Pudlowski et Frédéric Dabi (IFOP)

#### MARSEILLE

1<sup>er</sup> WEEK-END : 18 et 19 avril 2009 (6 séquences de 1h30 exposé et discussion)

Formateurs : **Laure Coulombel** (médecin) ; **Alexandre Abensour et Roland Schaer** (philosophes) ; **Florence Bellivier et Laurence Brunet** (juristes)

Samedi matin 18 avril 2009 Introduction au débat public par Bernard Rouilly et Damien Philippot (IFOP)

1. Le perfectionnement des sciences et des techniques médicales est-il nécessairement synonyme de progrès éthique ? **Roland Schaer** (philosophe)

2. Quel est l'intérêt des recherches sur l'embryon *in vitro* ? Quel est l'intérêt des recherches sur les cellules souches ? Quelles sont les différentes sortes de cellules souches faisant l'objet de recherches ? Ces recherches sont-elles complémentaires ou concurrentes ? **Laure Coulombel** (médecin)

Samedi après-midi 18 avril 2009

3. Quel est le bilan des recherches et des thérapeutiques élaborées à partir des différentes cellules souches ? **Laure Coulombel** (médecin)

4. Quelle est la législation actuelle en matière de recherche sur l'embryon *in vitro* et les cellules souches embryonnaires ? **Florence Bellivier** (juriste)

Dimanche matin 19 avril 2009

5. Quels sont les enjeux de société de la recherche sur l'embryon *in vitro* et les cellules souches embryonnaires ? **Alexandre Abensour** (philosophe)

6. La législation actuelle (autorisation par dérogation à une interdiction de principe) est-elle satisfaisante d'un point de vue éthique ? Quelle autre solution pourrait-elle être proposée ? **Laurence Brunet** (juriste)

#### MARSEILLE

2<sup>e</sup> WEEK-END 16 et 17 MAI 2009 (5 séquences de 1h30 exposé et discussion)

Formateurs : **Julie Steffann** (médecin) ; **Alexandre Abensour et Pierre Le Coz** (philosophes) ; **Marie-Isabelle Martha-Malauzat** (juriste) ; **Karine Vassy** (sociologue)

Samedi matin 16 mai 2009

1. Qu'est-ce que le diagnostic prénatal *in utero* (DPN) ? Quel est son intérêt médical ?

Qu'est-ce que le diagnostic préimplantatoire *in vitro* (DPI) ? Quel est son intérêt médical ?

**Julie Steffann** (médecin)

2. Comment ces pratiques sont-elles encadrées par la loi française ? **Marie-Isabelle Martha-Malauzat** (juriste)

Samedi après-midi 16 mai 2009

3. Le dépistage de certaines maladies graves est aujourd'hui possible par le diagnostic prénatal *in utero* (DPN). Quels problèmes éthiques pose la pratique du DPN ? **Karine Vassy** (sociologue)

4. Le dépistage de certaines maladies graves est aujourd'hui possible le diagnostic préimplantatoire *in vitro* (DPI). Quels problèmes éthiques pose la pratique du DPI ? **Pierre Le Coz** (philosophe)

Dimanche matin 17 mai 2009

5. L'encadrement de ces pratiques (DPN et DPI) destiné à éviter les dérives eugénistes est-il suffisant, excessif ou insuffisant ? **Alexandre Abensour** (philosophe)

6. Préparation du FORUM avec Bernard Rouilly et Damien Philippot (IFOP)

#### RENNES

1<sup>er</sup> WEEK-END 25 et 26 AVRIL 2009 (6 séquences de 1h30 exposé et discussion)

Formateurs : **Dominique Le Lannou** (médecin) ; **Yannis Constantinides, Ulysse Korolitski et Jacqueline Lagree** (philosophes) ; **Brigitte Feuillet et Aude Mirkovic** (juristes) ; **Christian Flavigny** (pédopsychiatre et psychanalyste)

Samedi matin 25 avril 2009

Introduction au débat public par Bernard Rouilly (animateur) et Bénédicte SIMON (scrutateur) – IFOP

1. Le perfectionnement des sciences et des techniques médicales est-il nécessairement synonyme de progrès éthique ? **Ulysse Korolitski** (philosophe)

2. Quelles sont les différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP) ? Dans quels cas et selon quels critères est-il possible d'y recourir ? **Dominique Le Lannou** (médecin)

Samedi après-midi 25 avril 2009

3. Comment la législation française encadre-t-elle le recours à l'assistance médicale à la procréation ? **Brigitte Feuillet** (juriste)

4. Quels problèmes pour les personnes et pour la société soulèverait une modification de notre droit qui autoriserait l'assistance médicale à la procréation pour des raisons non médicales ? **Aude Mirkovic** (juriste) **Christian Flavigny** (pédopsychiatre et psychanalyste)

Dimanche matin 26 avril 2009

5. Est-il souhaitable que l'assistance médicale à la procréation, autorisée aujourd'hui dans les cas d'infertilité, puisse être utilisée pour des raisons non médicales ? **Jacqueline Lagree** (philosophe)

6. Quels problèmes éthiques soulèverait une telle modification de notre droit ? **Yannis Constantinides et Ulysse Korolitski** (philosophes)

#### RENNES

2<sup>e</sup> WEEK-END 30 et 31 MAI 2009 (5 séquences de 1h30 exposé et discussion)

Formateurs : **Dominique Le Lannou** (médecin) ; **Elisabeth G. Sledziewski** (philosophe) ; **Dorothée Bourgault-Coudeville et Benjamin Pitcho** (juristes) ; **Pierre Levy-Soussan et Sophie Marinopoulos** (pédopsychiatre et psychanalyste)

Samedi matin 30 mai 2009

1. Le don de gamètes est aujourd'hui anonyme et gratuit, est-il souhaitable de lever l'anonymat des donneurs de gamètes et, si oui, selon quelles modalités ? **Dominique Le Lannou** (médecin)

2. Le don de gamètes est aujourd'hui anonyme et gratuit, est-il souhaitable de lever l'anonymat des donneurs de gamètes et, si oui, selon quelles modalités ? **Pierre Levy-Soussan** (pédopsychiatre)

Samedi après-midi 30 mai 2009

3. Le don d'ovocytes n'étant pas dénué de contraintes, est-il souhaitable d'indemniser les donneuses d'ovocytes ? **Benjamin Pitcho** (juriste)

4. La gestation pour autrui n'est pas autorisée en France. Quelles sont les raisons médicales et éthiques qui justifient cette interdiction ? **Dorothée Bourgault-Coudeville** (juriste) et **Sophie Marinopoulos** (psychanalyste)

Dimanche matin 31 mai 2009

5. Est-il souhaitable de modifier la législation relative à la gestation pour autrui ? **Elisabeth G. Sledziewski** (philosophe)

6. Préparation du FORUM avec Bernard Rouilly et Bénédicte SIMON (IFOP)

## CONTRIBUTION DES FORMATEURS

*Se rencontrant au Forum National de Paris, le 23 juin, divers intervenants qui avaient participé à la formation des citoyens panélistes, à Marseille, Rennes ou Strasbourg, ont eu le projet, impromptu, d'un premier bilan rapide de leur expérience. Le 24 juin, Laurence Brunet (juriste, formatrice à Marseille) a proposé à tous les formateurs de lui envoyer leurs réflexions. La très grande majorité des formateurs (28 sur 33) a participé à cette consultation qui, en quelques jours seulement, a pris la tournure d'un mini-forum très dense et très animé, par échange de mail. La synthèse effectuée par Laurence Brunet, pour être remise au Rapporteur général le 29 juin, ne peut présenter la richesse de tous ces échanges et contributions : elle en dégage les lignes de force en s'appuyant sur des avis exprimés en citation directe.*

*Suzanne Rameix, membre du comité de pilotage des Etats généraux de la Bioéthique*

### Le point de vue des formateurs sur la préparation des forums citoyens

L'impression générale est une grande satisfaction, alors même que quelques-uns d'entre nous étaient un peu sceptiques, « prévenus contre les approximations de la démocratie dite participative dont l'usage actuel n'est souvent qu'un poujadisme déguisé ». En effet, tous, unanimement, seraient partants pour refaire une telle expérience.

Tous saluent l'intérêt de « remettre le citoyen au coeur des grands sujets de société », d'autant plus qu'au moment où le chantier de la révision de la loi a démarré, « le débat avait tendance à être confisqué » par divers comités et faisait craindre ce que l'on pourrait appeler une forme de « démocratie expertale ». Tous ont été sensibles au souci qui a conduit à « mettre des profanes en position de participer à une décision traditionnellement réservée aux experts et aux décideurs ». Le bilan est donc positif, et ce de manière rétrospective : le concept qui présidait à ces Etats généraux de la bioéthique était en effet assez nouveau, nombre d'entre nous n'en étaient pas familiers, sa réalisation a été très rapide, et c'est finalement « quand sa mise en oeuvre se termine qu'on en comprend le mieux les enjeux ». D'où l'intérêt, nous semble-t-il, d'un rapport des formateurs, d'autant que nous pensons que cette expérience pourrait être étendue à d'autres sujets.

#### Les acteurs :

**Concernant la composition du panel**, le recrutement des citoyens a permis d'assurer une représentation assez exacte de la diversité de la société civile, dans les trois différentes régions. Il en résultait logiquement une hétérogénéité et une « inégalité des connaissances et/ou des expériences », qui a, certes, constitué un défi pour les formateurs, mais qui a garanti aussi bien le pluralisme que la richesse des discussions dans chaque groupe. Le recrutement des citoyens et leur disposition au débat ont contribué indiscutablement à « la qualité des échanges avec les membres du panel, dont la bonne volonté et l'ouverture d'esprit » ont été salués par plus d'un formateur. Nous sommes nombreux à avoir été sensibles à leur façon d'être « attentifs, réactifs » et à leur souci de se défaire de tout prêt-à-penser sur les questions en jeu. Ainsi, « le déroulement de chaque séquence de formation, proposé sur le principe d'un exposé suivi d'une discussion, s'est vu transformé la plupart du temps en une séance interactive mêlant l'exposé des données théoriques à l'expression directe du questionnement et du discernement des citoyens ».

**Concernant les animateurs de l'IFOP**, leur séquence de travail préalable avec les citoyens ont bien permis à ces derniers de faire abstraction de leurs positions et préjugés personnels de premier abord pour chercher à comprendre dans toute leur complexité les questions posées par la loi de bioéthique et en débattre ouvertement.

Ensuite, leur présence au cours des sessions de formation a été appréciée, car ils ont joué, « en vrais professionnels », un rôle de modérateurs et ont permis de « recadrer les différents acteurs de ces séances afin d'en respecter les objectifs ». « Une dynamique de groupe très positive s'est imposée très rapidement », créant une « ambiance détendue et studieuse parmi les participants ». « Le ton de parole était ainsi assez libre de la part des chacun des membres du

panel. Les uns n'intimidaient pas les autres. » Plusieurs formateurs signalent la maturation du groupe des citoyens d'un week-end à l'autre, au terme aussi bien des formations elles-mêmes que des séquences finales de discussion interne au groupe avec les seuls animateurs IFOP.

**Concernant les formateurs**, notre pluridisciplinarité est apparue à tous comme l'une des clefs du succès des trois forums citoyens régionaux. « Les lois de bioéthique, si elles règlementent des pratiques biomédicales, visent à régler des problèmes de société » qui ne relèvent pas que de la médecine ou de la biologie : le caractère pluridisciplinaire de la formation était donc un impératif qui a été pleinement rempli. Nombre de citoyens sont venus témoigner directement auprès de nous de la valeur pédagogique de cette pluridisciplinarité qui leur a permis, en « posant des questions en écho à une intervention précédente » d'approfondir, d'ajuster et d'éprouver les connaissances denses et compactes qu'ils étaient en train d'acquérir. Cette pluridisciplinarité est venue confirmer « la vertu de la répétition dès lors qu'il s'agit d'enseigner », tout en permettant l'enrichissement des perspectives et en stimulant l'intérêt de ceux qui écoutaient. Certains citoyens eux-mêmes « étaient surpris d'être intéressés, voire passionnés » par des présentations pourtant complexes.

L'expérience de la pluridisciplinarité, lorsqu'elle a été poussée plus avant en réelle interdisciplinarité complémentaire, a eu des effets encore plus satisfaisants : la diffusion interne de la liste des formateurs (avec toutes leurs coordonnées) prévus pour chaque week-end de formation a permis à ceux qui le souhaitaient de prendre contact les uns avec les autres pour mieux articuler à l'avance leurs interventions respectives ; du fait de la possibilité pour le formateur suivant de pouvoir assister à la présentation du formateur précédent (et vice versa), certaines sessions se sont transformées spontanément en présentations à deux voix. Chaque fois qu'il a été possible, « l'apport spécifique d'un spécialiste venu d'une autre discipline, en cassant le face-à-face magistral, a mis les interlocuteurs à même de prendre un recul propice à leur expression ». La prise de parole des citoyens a été facilitée dans la mesure où les intervenants eux-mêmes dialoguaient entre eux. « Que les formateurs aient ou non partagé la même approche, l'effet de pluralisme disciplinaire a favorisé la mise à distance des connaissances dispensées et leur réappropriation » par chaque groupe de citoyens. Certaines interventions avaient été programmées en binôme de formateurs de disciplines différentes (par exemple, juriste et philosophe) qui ne se connaissaient pas et ont spontanément préparé une intervention commune. Plusieurs d'entre nous ont suggéré que, si une telle expérience devait être renouvelée, il serait pertinent de privilégier les présentations en binôme interdisciplinaire. D'autre part, il serait judicieux aussi d'élargir « l'éventail des professions des formateurs » : par exemple, il n'y avait pas d'économiste alors que « la question du coût pour la collectivité des innovations technologiques », aussi bien « dans le champ de l'assistance médicale à la procréation et des diagnostics anténataux que dans celui de la greffe d'organes, est un aspect important du débat ». Il reste que toutes les disciplines ne pouvaient être représentées, vu leur nombre.

### La formation

Etant donné les contraintes de temps et d'organisation qui pesaient sur le Comité de pilotage, les moyens matériels et pratiques mis en oeuvre ont permis de travailler dans des lieux agréables et des conditions sereines.

**Concernant l'agenda des formations**, la seule frustration a été indéniablement, le temps trop court imparti à chaque formateur pour son intervention : 1h 30 pour une session exposé-discussion a paru à nombre d'entre nous insuffisant, laissant le sentiment d'une présentation et d'un débat inachevés sur le thème à présenter. Des médecins ont ainsi eu le sentiment « de ne pouvoir aborder que les aspects techniques, sans pouvoir exposer le questionnement éthique qui, au quotidien, accompagne leur pratique », regrettant de laisser une impression « faussée ou incomplète » sur les préoccupations éthiques des professionnels. Certains scientifiques ont aussi regretté que la complexité de la matière qu'il avait à présenter ait laissé trop peu de place à l'échange avec les citoyens. Heureusement les moments de pause et la possibilité de partager les repas avec les citoyens ont été l'occasion, pour plusieurs d'entre nous, de poursuivre les discussions à « bâtons rompus », de manière plus informelle, dans une ambiance très conviviale où « les timides et les doutes ont pu s'exprimer librement. »

Nombre d'entre nous auraient souhaité qu'un temps soit ménagé à distance pour s'assurer de l'appropriation des connaissances par tous les citoyens, avant leur participation active dans les forums publics. Cependant, sous la contrainte de la large thématique de la loi de bioéthique et, donc, des Etats généraux, cette reprise à distance de la réflexion n'a pu être organisée pour deux des trois panels de citoyens, celui de Marseille qui devait réfléchir à la fois à la recherche sur l'embryon et les cellules souches ainsi qu'aux diagnostics prénatal et préimplantatoire, et celui de Strasbourg qui devait se familiariser à la transplantation d'organes et aux tests génétiques : chacun des thèmes a donc été traité pendant un seul week-end, sans reprise sur le second week-end de formation.

En effet, le but de la formation n'est pas seulement « la délivrance d'une somme de connaissances », mais aussi et surtout « l'acquisition d'un savoir (comment utiliser des connaissances) », ce qui suppose des temps d'assimilation. Même si les citoyens se sont toujours montrés très « impliqués et soucieux de comprendre », en manifestant « un intérêt réel et croissant lors du déroulement des séances, avec une volonté d'appropriation des thèmes discutés traduite par des prises de notes abondantes et un questionnement pertinent », quelques-uns sont restés « un peu perdus dès lors qu'il fallait sortir de la position d'apprentissage pour réfléchir aux enjeux ». Ainsi, quelques questions adressées aux grands témoins, lors des forums publics régionaux, ont révélé qu'il avait manqué peu pour que l'assimilation des connaissances soit complète et que tous les citoyens puissent s'émanciper pleinement des problématiques et questionnements proposés par les formateurs. Toutefois, malgré la brièveté de la formation des citoyens, la qualité des échanges avec les grands témoins lors des forums publics régionaux, et notamment « la capacité de certains à interpeller les experts sur une question précise et à rechercher une réponse adéquate et claire », doit être soulignée. La mise en scène de ces forums régionaux était pourtant bien intimidante !

**Concernant les thématiques des interventions**, nous nous sommes demandé si la liste ainsi que la formulation devaient en être déterminées de manière aussi précise qu'elles l'ont été. Aurait-il fallu laisser aux citoyens « la possibilité d'élargir la liste des questions débattues » ? « En se bornant à évaluer les modalités d'application de telle ou telle pratique, ne s'interdit-on pas de revenir en aval et de s'interroger sur la légitimité même de cette pratique ? » Une autre option aurait été de programmer la formation en raisonnant à partir des principes éthiques généraux, selon une appréhension transversale et universelle des thématiques considérées. Mais le risque d'une approche aussi ouverte, « s'affranchissant de toute consultation sur des questions précises », aurait été « de noyer les enjeux et de conduire de la part des citoyens à des recommandations très générales, très moyennes ». L'ambition était bien de former des citoyens pour leur permettre une réflexion, précise et engagée, sur les questions posées par la loi de bioéthique de 2004 et les points qui seraient éventuellement à compléter ou à modifier lors de la révision en cours.

Il est évident que le problème le plus difficile pour toute formation sur des questions de société, qui engagent un débat sur les valeurs et sur le « vivre ensemble », est celui de l'objectivité et de la neutralité, aussi bien du contenu du programme que de ceux qui le mettent en oeuvre. Ces Etats généraux se situant dans le processus de révision de la loi française de bioéthique, « emblématique d'une priorité de la morale déontologique sur la morale utilitariste », comme le signale l'un d'entre nous, comment ne pas retrouver cette orientation dans l'esprit de la formation ?

Pourtant, en quoi cette approche à la française des questions bioéthiques à partir de « grandes valeurs républicaines » (gratuité, don, consentement,...) empêcherait-elle la neutralité des formateurs telle que requise dans la méthodologie des forums citoyens ? La problématique de la neutralité fait l'objet d'un débat entre nous, certains exprimant leur perplexité devant la consigne réitérée de neutralité adressée aux formateurs : « une chose est de présenter objectivement, comme il se doit, les diverses thèses en présence, une autre est de s'abstenir de toute réponse susceptible d'indiquer une option personnelle, quand on se trouve directement interpellé sur des enjeux aussi graves. Les citoyens se sont montrés demandeurs d'informations et de clefs de lecture, mais aussi de formulations claires excluant les réponses de

Normand ». Quel degré d'objectivité raisonnablement fixer aux formateurs ? Jusqu'où la partialité d'un formateur peut-elle être un levier pour déloger les préjugés de ceux qui reçoivent la formation ? La solution ne consiste-t-elle pas à bien faire le départ, dans les sessions de formation, entre « le moment de l'exposé des problèmes et celui des prises de position inévitables » ? « Une honnêteté intellectuelle réelle » est possible, selon certains, si « les pensées personnelles des intervenants ne sont ni envahissantes ni imposées comme des vérités. »

**Sur l'objectif escompté des formations,** les avis des formateurs convergent : il s'agit de « construire de la responsabilité », et « d'inviter les citoyens à participer à la délibération, à être "des parties du souverain" sur des sujets réputés spécialisés, à condition d'un travail d'instruction ». En revanche, ce qui reste objet de réflexion c'est le statut des avis produits par les citoyens, à l'issue de leur formation et des forums, dans le processus législatif actuellement en cours. S'il est évident que « les citoyens ne se substituent pas à nos représentants politiques » et que « nous sommes en démocratie représentative », il n'en reste pas moins que le travail des citoyens de Rennes, Marseille et Strasbourg a un statut particulier, relativement nouveau qui stimule la réflexion sur la complexité de la démocratie. D'ailleurs, les citoyens se sont « très fortement investis dans ce processus et ont exprimé, aux uns et aux autres, des attentes majeures ». D'où la préoccupation de certains d'entre nous que soit précisé « l'usage qui sera fait de leurs recommandations : où, quand, comment se produira la prise en compte de leurs recommandations ? »

À cet égard, pour qu'il n'y ait pas de confusion de rôles, il serait sans doute judicieux, comme le suggérait un formateur, que les avis élaborés par les citoyens soient plus le « recueil des points de perplexité, des difficultés qui sont apparues au cours des formations et des discussions, plutôt que la recherche d'une synthèse univoque assez artificielle ». En tout état de cause, au moment où nous écrivons ces lignes, les Avis des trois panels citoyens ne nous sont pas connus puisqu'ils seront révélés par le Rapport. Il semble, pour nombre de formateurs, que l'apport décisif des forums citoyens dans le travail législatif consiste dans la formulation, précise et renseignée, des questionnements et des doutes liés aux domaines étudiés. La réussite d'une telle expérience de démocratie participative n'est-elle pas déjà assurée, comme le suggère l'un d'entre nous, « dès lors que les citoyens repartent avec plus d'interrogations qu'ils n'en avaient en arrivant » ?

Au demeurant, le premier gage du succès de la démarche n'est-il pas que des individus, qui ne s'étaient jamais rencontrés auparavant, se soient réunis, aient suivi ensemble une formation exigeante, aient confronté leur position sur des sujets complexes, aux enjeux émotionnellement lourds, pendant de longues heures, aient soumis en public des experts à leurs questions et, enfin, soient parvenus à élaborer une réflexion commune, au-delà de leurs intérêts particuliers et potentiellement contradictoires, réinventant ainsi l'aventure politique de la démocratie ?

Laurence Brunet (juriste)

Alexandre Abensour (philosophe), Florence Bellivier (juriste), Jean-René Binet (juriste), Dorothée Bourgault-Coudeville (juriste), Yannis Constantinides (philosophe), Laure Coulombel (chercheur), Julien Charpentier (médecin), Anne Danion-Grillat (psychiatre), Catherine Dekeuwer (philosophe), François Eisinger (médecin), Brigitte Feuillet-Lemintier (juriste), Christian Flavigny (psychanalyste), Philippe Guiot (médecin), Elisabeth G. Sledziwski (philosophe/politiste), Sébastien Hauger (juriste), Jacqueline Lagree (philosophe), Pierre Lecoz (philosophe), Pierre Levy-Soussan (pédopsychiatre), Laurence Lwoff (Conseil de l'Europe), Sophie Marinopoulos (psychanalyste), Aude Mirkovic (juriste), Didier Ouedraogo (philosophe), Benjamin Pitcho (juriste), Roland Schaer (philosophe), Julie Steffann (médecin), Marie-Jo Thiel (éthicienne), Karine Vassy (sociologue).